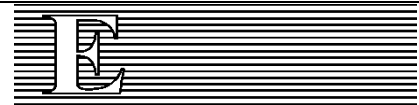




AFRICAN UNION COMMISSION



UNITED NATIONS  
ECONOMIC AND SOCIAL  
COUNCIL ECONOMIC COMMISSION FOR  
AFRICA



**Deuxième session conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et de la Commission africaine de statistique**

**Theme: *Renforcer les statistiques économiques au service de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030***  
**Abidjan, Cote d'Ivoire**

**Afrikland Hotel**  
**28 November -2 December 2016**

**Distr.: General**

**CoDGs/STATCOOM/1/**

**21 November 2016**

**Original: French**

# **Rapport du Groupe de travail africain sur le commerce et la balance des paiements**

## I. Introduction

1. L'adoption du traité d'Abuja en juin 1991 à Abuja (Nigeria) remarque la volonté ferme des dirigeants africains à accélérer le processus d'intégration africaine en vue de favoriser le développement socioéconomique du continent. Afin d'atteindre cet objectif, ils se sont engagés à libéraliser les échanges par élimination, entre les états membres, des droits de douane à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'abolition, entre les Etats membres, des barrières non-tarifaires en vue de la création d'une zone de libre-échange au niveau de chaque communauté économique régionale.
2. Le volume du commerce intra-africain est un indicateur majeur du processus d'intégration africaine. Mais force est de constater que d'après les statistiques officielles, le volume du commerce intra-africain représente moins de 12 % de la valeur totale des échanges extérieurs de l'Afrique. Ces chiffres du commerce intra-africain n'incluent pas la valeur du commerce extérieur informel qui est très importante en Afrique.
3. Dans le but d'encourager le commerce intra-africain en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le traité d'Abuja, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ont consacré deux importants sommets en 2012 au thème «Promouvoir le commerce intra-africain ». Au cours de ces sommets, les dirigeants africains ont pris les engagements très fermes pour améliorer la qualité des données sur le commerce extérieur en Afrique en décidant de mettre en place un observatoire sur le commerce en Afrique.
4. Cette décision vient conforter les décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union sur l'adoption de la charte africaine de la statistique en janvier 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie) et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques (SHaSA) en Afrique en juillet 2010 à Kampala (Ouganda) en vue de permettre à l'Afrique de disposer des statistiques de qualité dans tous les domaines de l'intégration africaine y compris le commerce extérieur des marchandises et services. Pour mettre en œuvre la SHaSA, la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) a mise en place 14 Groupes techniques spécialisés dans les différents domaines statistiques dont un Groupe de travail sur le commerce extérieur et la balance des paiements. Ce groupe de travail est dirigé par le Rwanda tandis que la Commission de l'Union africaine assure le secrétariat.
5. L'objectif du présent rapport est de faire l'état des activités entreprises par le groupe de travail sur le commerce extérieur et la balance des paiements au cours de l'année 2016. Les principales activités du groupe de travail se structurent autour des grands points suivants:
  - *Collecte des données statistiques sur le commerce extérieur*
  - *Formation au Logiciel de commerce extérieur Eurotrace*

## II. Collecte de données sur le commerce Exérieur en Afrique

6. Dans le but de faire le point de la situation de la production des statistiques du commerce extérieur en Afrique, la Commission de l'Union africaine a entreprise au cours de l'année 2016, une collecte de données statistiques dans le domaine du commerce international.
7. Le but de cette collecte est de disposer de données comparables de sources africaines.

8. Elle concerne les données d'exportations, d'importations et de réexportations ventilées par pays, par produits et par régimes douaniers.
9. Cette collecte s'est appuyée sur une méthodologie dûment structurée. Cette collecte est sensée fournir à l'Afrique un nouvel annuaire statistique sur les données du commerce intra-africain.
10. Les étapes suivantes de cette activité se concentre autour de la finalisation du traitement des données collectées en vue de la publication de l'annuaire.

### III. Formation au logiciel Eurotrace

11. La Commission de l'Union africaine (CUA) et Eurostat (Expertise France) avec un financement de l'UE ont organisé un atelier régional du 6 au 17 septembre 2016 au siège de l'AUC à Addis-Abeba (Ethiopie).
12. L'objectif principal de l'atelier était de former les formateurs d'*Eurotrace* de différents CER. Les formateurs transmettront les connaissances et les compétences acquises à leurs États membres; ils aideront les États membres à migrer de la base de données Eurotrace-Access vers la base de données du serveur Eurotrace-SQL.
13. Les participants à l'atelier provenaient de différentes CER et d'États membres sélectionnés à travers l'Afrique. Les CER comprenaient: COMESA, SADC, CEDEAO, CEEAC, EAC et SACU. La liste des pays participants est la suivante: Bénin, Mali et Togo; Comores, Éthiopie, Malawi, Swaziland et Zambie.
14. Au cours de cette formation, les participants ont exprimé leurs différentes préoccupations et difficultés dans la collecte et le traitement des données sur le commerce international. Elles peuvent être résumées autour des points suivants :
  - Difficulté à harmoniser les données commerciales entre les CER et l'Afrique dans son ensemble en raison des différents codes de procédure douanière (CPC);
  - Certaines CER ont des difficultés à compiler des données commerciales en raison du manque d'expertise;
  - La couverture des données commerciales n'est pas exhaustive dans la plupart des pays;
  - Le calcul des indices commerciaux (module TIM) disponible dans Eurotrace DOS n'est pas compatible avec Eurotrace ACCES et les modules SQL. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer le TIM-Modulw pour qu'il soit compatible avec le paquet actuel Eurotrace.
15. A la fin de cette formation, des recommandations ont été formulées à l'endroit de la CUA et des CER.
  - Pour la CUA, elle devrait :
    - chercher des compétences, par exemple Eurostat, pour former les membres des CER;
    - Engager Eurostat pour finaliser l'élaboration du module sur les indices des échanges;

- Coopérer avec EUROSTAT et l'équipe de développement d'Eurotrace travaille sur les imperfections qui existent actuellement dans le paquet Eurotrace;
- Soutenir financièrement les CER grâce au PAS dans la formation de leurs États membres;
- Engager un consultant pour harmoniser le CPC avec le type de transaction dans le Continent et organiser une réunion de validation;
- Engager un plaidoyer sur l'harmonisation de la CPC des données commerciales au niveau supérieur.

➤ Pour les CER, elles devraient

- Collecter toutes les CPC des États membres qui seraient données aux AUC qui engageront un Consultant pour y travailler;
- Echanger leurs compétences dans la formation de leurs États membres;
- Former leurs États membres sur la manière de migrer vers Eurotrace SQL System;
- Encourager les États membres à collecter des données supplémentaires à l'aide d'autres sources, à l'exception des données douanières;
- Produire des plans de formation et les soumettre à la CUA d'ici la fin septembre 2016.

16. Les étapes suivantes sont : le recrutement de consultant pour effectuer une étude dans le but de parvenir à une harmonisation des systèmes de données statistiques du commerce extérieur ; la finalisation de l'élaboration du module sur les indices des prix des échanges.

## **IX. Recommandations pour la réunion des DGs**

17. Le groupe de travail sur le commerce extérieur et la balance des paiements propose les recommandations suivantes à la réunion du comité des DGs:

(i) Demande à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec Eurostat, la CEA, la BAD et les autres partenaires de finaliser les documents suivant:

- ✓ L'annuaire sur les données statistiques du commerce international en Afrique ;
- ✓ L'harmonisation des systèmes de collecte et de traitement de données statistiques du commerce extérieur ;

(ii) Demande à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec EUROSTAT, la CEA, la BAD et les autres partenaires de poursuivre les séances de renforcement de capacités sur le logiciel Eurotrace à l'attention des statisticiens en charge du commerce extérieur ;

(iii) Demande à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la Division statistique des Nations Unies, la CEA, la BAD et les autres partenaires de mettre en place

une base de données africaine sur commerce extérieur en s'inspirant de l'exemple de COMTRADE ; et

- (iv) Demande à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec l'Association africaine des banques centrales, la Division statistique des Nations Unies, la CEA, la BAD et les autres partenaires de travailler sur l'harmonisation de la production de la balance des paiements en Afrique.